

n° 1141

Hebdomadaire - 30 octobre 1986 - 5 F

D 1141 ARGENTINE: MGR ANGELELLI A BIEN ÉTÉ ASSASSINÉ

Il aura fallu dix ans pour que, malgré le silence de l'épiscopat argentin et grâce au courage d'une toute petite poignée d'évêques et de chrétiens, la lumière commence enfin à être faite sur les circonstances exactes de la mort de Mgr Angelelli, évêque du diocèse de La Rioja, dans la province du même nom (cf. DIAL 329, 750, 856, 888, 929 et le supplément de 32 pages au n° 1122: "Padrecito Gabriel, vie et mort argentines"). En effet, le 19 juin 1986, une nouvelle instruction judiciaire concluait au meurtre de l'évêque de La Rioja le 4 août 1976.

Le dossier ci-dessous comporte:

- 1- la quasi totalité de la lettre de Mgr Angelelli au nonce apostolique, une semaine avant son assassinat;
- 2- de larges extraits de la lettre, le même jour, de Mgr Angelelli à Mgr Primatesta, à l'époque président de la conférence épiscopale;
- 3- la conclusion de l'enquête de police, le 20 août 1976, excluant l'éclatement d'un pneu comme cause de "l'accident" d'automobile de Mgr Angelelli;
- 4- la décision de "classement sans suite", le 31 août 1976, de l'affaire Angelelli;
- 5- la réouverture judiciaire du dossier le 20 septembre 1983;
- 6- la déposition de Mgr Primatesta, le 17 décembre 1984, déclarant n'avoir aucun élément "utile" sur la mort de Mgr Angelelli;
- 7- l'intégralité de la résolution du juge d'instruction concluant, le 19 juin 1986, au meurtre de l'ancien évêque de La Rioja;
- 8- et la décision de l'actuel évêque de La Rioja, le 31 juillet 1986, d'enquêter sur "la sainteté" de Mgr Angelelli.

Note DIAL

L'ASSASSINAT DE MGR ANGELELLI: DE LA PRÉSUMPTION AUX PREMIERS ÉLÉMENTS DE PREUVE

1 - Lettre de Mgr Angelelli à Mgr Pio Laghi, nonce apostolique en Argentine, le 27 juillet 1976 (extraits)

" En quelques lignes je tiens à vous faire parvenir les éléments suffisants pour votre information sur ce que vit le diocèse (...) Nous sommes encore sous le coup de la mort des Pères Gabriel et Carlos. Aux côtés de la douleur que ces morts sacerdotales ont fait naître au plus profond de la communauté diocésaine, la paix et l'espérance intériorisées donnent son sens évangélique à ce que nous vivons. L'enquête est ouverte. Je pense que nous avons besoin de garanties pour qu'elle débouche effectivement. J'estime que certains intérêts feront tout pour qu'elle n'avance pas. A l'occasion, Excellence, j'aimerais en parler avec vous et votre conseil pour apporter davantage d'éléments de jugement. Le Père Eduardo Ruíz, arrêté voici quatre mois, a été remis en liberté. Il est important de connaître ce dont il m'a entretenu. Je lui ai conseillé de quitter le pays. Avec lui ce sont six prêtres qui ont dû quitter le diocèse en raison de la situation. "Deus providebit". Huit jours après l'assassinat des prêtres, on vient d'assassiner le laïc Wenceslao Pedernera. Il semble que l'escalade continue. Les religieuses sont menacées: j'espère qu'il n'y aura pas de victimes. Les "Croisés

de la foi" (1) sont euphoriques: ils jouissent du soutien officiel. J'ai renoncé à l'invitation du CELAM. Pour le moment je crois que c'est suffisant. Recevez mes salutations fraternelles et l'assurance de mes prières."

2 - Lettre de Mgr Angelelli à Mgr Primatesta, président de la Conférence épiscopale argentine, le 27 juillet 1976 (extraits)

" (...) Comme tu le verras par le contenu, je t'envoie en très résumé la chronique des faits tels qu'ils se sont succédé. Actuellement l'"enquête" est en cours. J'ai refusé qu'on interroge des membres de l'Eglise tant que nous n'aurons pas de garanties sur la volonté de recherche de la vérité. Personnellement je demande des garanties sur ce qu'il faut déposer. L'attitude officielle est du même ordre qu'avant les événements. Par ailleurs nous devons ajouter qu'une semaine après ils m'ont assassiné un laïc militant à Sanogasta. Nous venons de l'enterrer. D'après les renseignements en ma possession, il semblerait qu'ils veulent maintenant s'en prendre aux religieuses tout en continuant à s'en prendre aux prêtres. Par ailleurs, le P. Eduardo Ruíz vient d'être remis en liberté. Il est très important de l'écouter. J'aimerais faire savoir aux évêques ce qu'il m'a dit en sortant de prison. J'estime que cela éclairera beaucoup d'attitudes officielles (...) Il est actuellement à Córdoba. Les capucins connaissent son adresse actuelle: si cela t'intéresse de parler avec lui, tu peux l'appeler (...) C'est tout pour le moment. Un abrazo fraternel. Très unis dans la prière, par Marie."

3 - Conclusion de l'enquête de police ouverte le 4 août 1976, jour de "l'accident" d'automobile de Mgr Angelelli, écartant l'hypothèse de l'éclatement d'un pneu (20 août 1976)

" (...) Qu'au terme de l'enquête, après avoir écarté la possibilité que l'accident ait pu résulter du pneumatique qui s'est trouvé dégonflé, les causes supposées du même ont été (...) "

(Signé:) Ramon Nicolas de La Fuente,
inspecteur principal, chef de l'Unité régionale de La Rioja

Jorge Nicolas Luna Moreyra,
officier de police principal

4 - Décision de "classement sans suite" du juge Aldo Zalazar Gómez, sur demande du représentant du ministère public, Mme Martha Guzman Loza (31 août 1976)

"Monsieur le juge,

Des éléments de l'enquête préalable, il ressort que l'accident de la route à l'occasion duquel a perdu la vie le dénommé Enrique Angelelli et a été blessé Arturo Pinto, a été la conséquence du cas fortuit de dégonflement d'un pneumatique, ce qui a provoqué la perte de stabilité et de maîtrise du véhicule. En raison de quoi, je considère qu'il n'y a pas matière à la poursuite de l'enquête dans le cadre pénal et je demande la mise en archives des actes."

5 - Réouverture de l'enquête par le juge Antonio Manuel Condado, sur demande - principalement - de Mgr Jorge Novak, Mgr Jaime de Nevares et Adolfo Pérez Esquivel, prix Nobel de la paix 1980 (20 septembre 1983)

" (...) Vu l'intense publicité donnée à ce fait dans la presse de Neuquén (...) dans laquelle il est fait état, en premier lieu, du contenu de l'enquête policière et, en second lieu, de la compétence criminelle de cette circonscription judiciaire, cette instance a décidé de reprendre l'instruction de la cause."

[1] Groupe de catholiques intégristes de la province de La Rioja qui, en 1973, étaient allés jusqu'à l'agression physique sur Mgr Angelelli [NdT].

6 - Déposition de Mgr Primatesta devant le juge d'instruction de la nouvelle enquête, le 17 décembre 1984.

"1°) Le soussigné n'a jamais reçu ni avant ni après le 4 août 1976 aucune liste de personnes menacées, ni encore moins de liste sur laquelle aurait pu être inclus l'évêque de La Rioja de l'époque, Mgr Enrique Angelelli, en conséquence de quoi il est totalement impossible que de telles listes aient pu être remises.

2°) Le soussigné n'a pas connaissance d'éléments ou d'antécédent utile concernant l'éclaircissement du fait qui a motivé le décès de Mgr Angelelli.

(Signé:) Raul Primatesta, archevêque de Cordoba"

7 - Texte intégral de l'ordonnance du juge d'instruction au terme de l'instruction préparatoire (19 juin 1986)

La Rioja, le dix-neuf juin mille neuf cent quatre-vingt-six. ET VU le procès intitulé "X. - Homicide intentionnel et tentative d'homicide intentionnel", enregistré sous le n° 23.350. Année 1983. Lettre "X", en cours devant cette juridiction au criminel et au correctionnel n° 1. DONT IL RESULTE: que l'enquête, en dépit des volumineuses et complexes démarches menées, ne trouve pas jusqu'à cette date d'éléments probatoires permettant de déterminer les responsables directs et indirects du fait faisant l'objet de l'enquête. Que devant cela, cette instruction estime qu'il est nécessaire de cerner le fait, sur la base d'éléments de preuve existants, et de requérir la collaboration de la population pour pouvoir concrétiser l'imputation juridique du délit pénal. Que les faits prouvés sont les suivants: A l'occasion du meurtre des prêtres Carlos de Dios Murias et Gabriel Longeville (2), l'évêque Angelelli est allé s'installer dans la ville de Chamical - province de La Rioja - pour participer aux offices religieux de neuvaine. Que, dans cette ville, l'évêque s'est appliqué à rassembler de la matière sur ces meurtres, interviewant de nombreuses personnes et constituant une chemise avec toute la matière rassemblée. Que, alors que l'évêque se trouvait dans la ville de Chamical pour le motif en question, il a reçu une invitation pour faire un cours au Pérou, étant conseillé par ses vicaires d'accepter - dans le but de préserver son intégrité - mais l'évêque faisant valoir que le pasteur ne devait pas laisser seules ses brebis (3). Qu'également dans la ville de Chamical, le trois août mille neuf cent soixante-seize, s'est tenue une réunion à laquelle ont participé l'évêque Angelelli et un groupe nombreux de prêtres et de religieuses. Au cours de cette réunion, ces derniers ont exprimé à Monseigneur Angelelli la crainte qu'ils nourrissaient pour sa vie, circonstance dans laquelle l'évêque, s'exprimant de la même manière qu'en d'autres occasions, a dessiné une spirale pour concrétiser graphiquement sa pensée, spirale dans laquelle il a localisé de façon figurée les assassins des prêtres Murias et Longeville (cf. note 2) et du laïc de Sañogasta - Wenceslao Pedernera - pour conclure en se localisant lui-même au centre de la spirale et en déclarant que celui qui était en définitive visé c'était lui. Que le quatre août mille neuf cent soixante-seize, Monseigneur Angelelli demande à Arturo Pinto, alors prêtre, de l'accompagner pour son voyage de la ville de Chamical à la ville de La Rioja. L'évêque demande également à Pinto qu'avant de voyager il emmène la camionnette Fiat 125 Multicarga, modèle 1973, plaque d'immatriculation F 007.968, dans laquelle ils s'en iraient, à une station-service située sur la Route n° 38, à l'extrême est de Chamical, pour effectuer un contrôle de pression des pneus, d'essence et de niveau d'huile, ce dont Pinto s'acquitte avant midi. Que l'évêque a pris le repas de midi le quatre août mille neuf cent soixante-seize à la paroisse de Chamical, en compagnie des prêtres Armando Amirati, Arturo Aido Pinto et Francisco Canobel ainsi que quelques religieuses, l'évêque entreprenant son voyage en compagnie de Pinto vers quatorze heures trente.

[2] L'orthographe exacte est "Longueville" [NdT].

[3] C'est le sens de la réflexion de Mgr Angelelli écrivant au nonce [cf. 1er document de ce dossier DIAL] qu'il avait "renoncé à l'invitation du CELAM" [NdT].

Que le conducteur du véhicule était Mgr Angelelli, s'acquittant de sa tâche de façon normale et tranquille, en prenant la précaution de sortir de la ville de Chamical en direction de la Route n° 39 par le tracé ancien de la route, afin d'éviter de se faire voir. Que l'évêque emportait avec lui le porte-document qui contenait les antécédents recueillis sur l'assassinat des prêtres Murias et Longeville (cf. note 2), porte-document qu'il avait déposé derrière le siège de la camionnette. Que sur la Route 38, à hauteur de la borne qui indique le kilomètre numéro mille cinquante-six, aussitôt après avoir franchi "el bordo" - une élévation de terrain - , à quelque six kilomètres au-delà de la localité de Punta de los Llanos en direction de la ville de La Rioja, un autre véhicule qui roulait dans la même direction, de couleur claire, probablement blanche, apparemment une Peugeot 404, a rejoint la camionnette par la gauche de celle-ci, lui fermant brusquement la route, moment où se produit une explosion, Pinto perdant alors connaissance. Que la camionnette, dans ces circonstances, sort sur le bas-côté droit, pour revenir ensuite sur la route, à quatre-vingts mètres environ, et se renverse. Que le tableau probant constitué est le suivant: que le corps de l'évêque se trouve à quelque vingt-cinq mètres de l'endroit de l'arrêt final de la camionnette, étendu sur le dos, les deux bras ouverts, le visage tourné vers le ciel, le corps allongé avec les pieds joints, la tête en direction de l'ouest et les pieds en direction de l'est, les deux talons présentant une perte de peau, rien de tel ne se trouvant sur le visage ni sur le crâne, les pieds déchaussés; que le corps de Monseigneur Angelelli a été traîné jusqu'à l'endroit en question; que cela permet d'inférer une intervention postérieure au fait de la part de ses auteurs; que la camionnette présentait un pneu dégonflé, dont la gomme portait une coupure de treize centimètres, ce qui n'a pas été la cause du renversement conformément à l'expertise mécanique menée. Qu'indubitablement l'évêque Angelelli, les prêtres, les religieuses et le point de vue général attendaient ou craignaient l'élimination physique de Monseigneur Angelelli. Que cela ressort clairement des conversations rapportées ci-dessus, de nombreux témoignages consignés dans les actes, et de la précaution prise par le fait d'entreprendre le voyage au sortir de la ville de Chamical, le quatre août mille neuf cent soixante seize, en empruntant la vieille route, et non pas la nouvelle route, pour ne pas éveiller l'attention. Qu'en vertu de cela, je donne pour recevable que le fait ayant coûté la vie à celui qui avait été évêque de La Rioja jusqu'au quatre août mille neuf cent soixante-seize, Monseigneur Angelelli, a été: homicide; sa mort ayant eu lieu à l'endroit cité plus haut, vers les quinze heures du jour en question. En conséquence, et devant l'impossibilité de prescription de l'action pénale, cette juridiction doit en appeler à la communauté pour que celui ou ceux ayant eu connaissance de circonstances qui permettent d'identifier les coupables apportent leur témoignage à cette juridiction. Que pour cela elle devra solliciter la collaboration des Sous-secrétariats de gouvernement et des droits de l'homme ainsi que de presse et de diffusion de la province de La Rioja, afin que par tous les moyens à leur portée ils apportent des éléments à la demande en question. Qu'en raison de ce qui vient d'être exposé, cette juridiction d'instruction au criminel et au correctionnel n° 1 de la ville de La Rioja DECIDE de:

- 1) Déclarer que la mort de Monseigneur Enrique Angel Angelelli n'a pas résulté d'un accident de la circulation, mais d'un homicide froidement prémédité et attendu par la victime.
- 2) Adresser une demande officielle aux Sous-secrétariats de gouvernement et des droits de l'homme ainsi que de presse et de diffusion de la province de La Rioja, pour solliciter leur collaboration pour requérir, par tous les moyens à leur portée, les témoignages de la population propres à permettre l'identification des coupables du fait sur lequel il est enquêté.
- 3) Pour publication officielle et notification.

(Signé:) Aldo Fermín Morales, juge d'instruction au criminel et correctionnel
n° 1 de La Rioja

Mabel Lucia Fallabrino, secrétaire

8 - Constitution de la "Commission diocésaine d'enquête pour la cause de Monseigneur Enrique Angelelli" du diocèse de La Rioja, le 31 juillet 1986 (extraits)

Comme évêque diocésain, il est de mon devoir pastoral et il relève de mon ministère épiscopal de confirmer dans la foi les fidèles que le Seigneur m'a confiés, de les guider dans la vérité et de présenter aux jeunes générations les modèles de disciples de Jésus qui se manifestent dans l'Eglise.

(...)

Quand nous regardons le vécu dans notre diocèse, nous comprenons mieux les paroles des évêques latino-américains: *"Notre mission consistant à porter Dieu aux hommes et à conduire les hommes vers Dieu suppose aussi l'édification, parmi eux, d'une société plus fraternelle."* (Puebla, 90) *"La conscience qu'a l'Eglise de sa mission d'évangélisation l'a conduite (...) à publier de nombreux documents pastoraux sur la justice sociale; à fonder des organisations de solidarité avec ceux qui souffrent, de dénonciation aux atteintes à la dignité humaine et de défense des droits de l'homme; à encourager le choix des prêtres et des religieuses en faveur des pauvres et des marginalisés; à subir dans ses membres la répression et parfois la mort, en témoignage de sa mission prophétique."* (Puebla 92)

En relisant ces paroles, je ne peux pas ne pas penser à la tâche accomplie par celui qui a été le 3e évêque de La Rioja, et qui a vécu dans des temps vraiment difficiles.

Après une minutieuse enquête, le juge qui s'occupe de la cause du décès tragique de mon vénéré prédécesseur, Monseigneur Enrique Angelelli, a abouti à la première constatation qui est du domaine public.

Pour notre part, dans le silence fécond et durant neuf années, nous avons enquêté patiemment sur la vie, les documents, les gestes, les comportements et les oeuvres qui nous ont apporté la lumière sur Monseigneur Angelelli. Sans aucun doute il a été un véritable pasteur et prophète dans la tourmente. Il a été un signe de contradiction selon l'Evangile.

Je pense que, les esprits étant apaisés, il est désormais possible, dix ans après sa mort, d'examiner tout cela avec sérénité et, conformément à ce qu'établissent les normes de l'Eglise, de commencer une "phase d'enquête" sur sa vie, ses écrits, ses oeuvres, ses vertus et sa réputation de sainteté ou de martyr.

Eu égard, donc, aux déterminations de la constitution apostolique "Divinae perfectionis Magister" promulguée par le pape Jean-Paul II le 25 janvier 1983, j'ai décidé de nommer une commission composée de théologiens, juristes et pastoralistes, et chargée de mener à bien une telle enquête.

En vous annonçant cette nouvelle, je voudrais ajouter quelques mots qui aident à comprendre le vrai sens de la sainteté, de ce qu'est être saint.

Quand nous évoquons les saints, nous voulons parler de ces hommes qui ont assumé l'Evangile dans leur vie; des hommes qui, comme nous, ont été soumis au péché, à la tentation et appliqués à la recherche de Dieu dans la foi. Quand l'Eglise reconnaît la sainteté d'un fidèle chrétien, elle s'identifie à lui. Elle considère que ce fidèle chrétien a incarné l'authentique être chrétien et la mission ecclésiale dans le monde, et qu'il peut donc être imité comme source de spiritualité et comme exemple de vie, dans la fidélité à Dieu et aux hommes.

Le témoignage des saints se prolonge après la mort. Les saints sont une réalité vivante dans la communauté chrétienne. Ils incarnent dans leur vie ce que notre mère l'Eglise propose comme christianisme véritable. La "communion des saints", vérité de foi que nous proclamons dans le Credo, est une communion d'amour et une grâce d'imitation. Ils sont nos amis, nous sommes en rapport avec eux, et ils nous accompagnent sur la route à la suite du Seigneur.

Pour tout chrétien, le saint est l'incarnation de l'idéal auquel l'Eglise nous invite et vers lequel elle nous guide, consciente qu'il ne devient que rarement réalité pour l'ensemble de ses membres. Le saint est le symbole de la vie évangélique rendue visible et mise à la portée de tous; il nous montre la façon de suivre le Christ dans les divers contextes culturels, historiques et sociaux, pour vivre selon l'Esprit en fonction des défis et de la conjoncture.

Fasse le Seigneur que la tâche confiée à cette commission soit menée à bien grâce à la collaboration de tous! J'ai confiance en la prudence de ses membres, en la pondération de leurs jugements et dans le travail qu'ils ont à faire. Pendant ce temps je demande au peuple fidèle non seulement une prière, mais aussi de considérer cet acte de ma charge pastorale comme une preuve supplémentaire de ce que, ensemble, nous cherchons la lumière et la vérité dans la fidélité à Dieu.

La Rioja, le 31 juillet 1986

Mgr Bernardo Witte
évêque de La Rioja

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 310 F - Etranger 370 F - Avion 450 F
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441